

Maître d'Ouvrage :

Mairie de Saint Genis Pouilly

94 Avenue de la République 01630 SAINT GENIS POUILLY



**SAINT
GENIS
POUILLY**

Opération :

Extensions de l'école de Prégning

61 Rue du Fierney - PREGNING 01630 SAINT GENIS POUILLY

C.C.T.P

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot N°10 Sols souples

Projet établi par :

ATELIER B - Architecte
5 Place Henri Dunant - 01200 VALSERHONE



Siège :
8, rue Victor Hugo - 01100 OYONNAX
Tel : 04 74 73 04 90 - Email : economia-oyonnax@economia-be.com

Sommaire

1	Objet des travaux	3
1 1		3
2	Spécifications techniques	4
2 1		4
3	Prescriptions générales	5
3 1	Connaissance des lieux	5
3 2	Connaissance des travaux	5
3 3	Protection des ouvrages	5
3 4	Propreté - Nettoyage	5
3 5	Sécurité de chantier	5
4	Prescriptions particulières au lot sols souples	6
4 1	Matériaux	6
4 2	Supports	6
4 3	Mise en oeuvre	6
4 4	Points singuliers	7
5	Travaux	8
5.1	TRAVAUX DANS L'EXISTANT	8
5.1 1	Barrière anti-remontée d'humidité sur support existant - sans sable	8
5.1 2	Enduit de ragréage - P3 - support existant	8
5.1 3	Sol linoleum en lés - U4P3 - Acoustique 19 dB	8
5.1 4	Seuil aluminium	9
5.1 5	Profil de finition d'arrêt de sol PVC (recouvrement du sol PVC)	9
5.2	EXTENSION MATERNELLE	9
5.2 1	Enduit de ragréage autolissant - P3 - sur support neuf	9
5.2 2	Sol linoleum en lés - U4P3 - Acoustique 19 dB	10
5.2 3	Seuil aluminium	10
5.2 4	Profil de finition d'arrêt de sol PVC (recouvrement du sol PVC)	10
5.3	EXTENSION PRIMAIRE	10
5.3 1	Enduit de ragréage autolissant - P3 - sur support neuf	10
5.3 2	Sol linoleum en lés - U4P3 - Acoustique 19 dB	11
5.3 3	Seuil aluminium	11
5.3 4	Profil de finition d'arrêt de sol PVC (recouvrement du sol PVC)	12

- 1 **Objet des travaux**
- 1 1 Le présent lot a pour objet la réalisation des ouvrages du Lot N°10 Sols souples relatifs à Extensions de l'école de Prégnyin située à
Les travaux sont à réaliser pour le compte de Mairie de Saint Genis Pouilly situé à .

2

Spécifications techniques

2 1

Les travaux seront exécutés suivant les Règles de l'Art et l'Entrepreneur devra se conformer pour l'exécution des ouvrages aux conditions stipulées dans les lois, décrets, arrêtés, circulaires se rapportant aux travaux effectués, ainsi que :

- Les normes nationales transposées des normes européennes,
- Les agréments techniques européens,
- Les spécifications techniques communes,
- Les normes internationales,
- Les autres référentiels élaborés par les organismes européens de normalisation, ou lorsque ceux-ci n'existent pas :
- Les normes nationales,
- Les agréments techniques nationaux, ou les spécifications techniques nationales en matière de conception, de calcul et de réalisation des ouvrages et de mise en oeuvre des produits.
 - Les Règles de Calcul et Cahiers des Charges (DTU).
 - Les Cahiers des Prescriptions Techniques propres à chaque lot (CPT).
 - Les Règles professionnelles propres à chaque lot.
 - Les prescriptions des fabricants.
 - Les Avis Techniques du C.S.T.B. et des assurances pour les procédés de construction, ouvrages ou matériaux donnant lieu à de tels avis.
 - Les règles de l'APSAD.

Pour les travaux de terrassements, voirie, réseaux, le C.C.T.G., dont la liste des fascicules applicables au présent marché est fixée par le décret n°93-1164 du 11 octobre 1993 modifié.

Tous les travaux faisant l'objet de la présente opération devront respecter les règlements administratifs particuliers :

Orange, Enedis, GRDF, Services ou Compagnies concessionnaires.
Le Code de l'Urbanisme.
Le Code de la Construction et de l'Habitat.
Le Code du Travail.
Le Règlement de Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les Etablissements Recevant du Public
Le Règlement Sanitaire Départemental.

Les dispositions techniques communes à tous les corps d'état sont fixées au CCTP commun à tous les lots (CCTPC).

Les dispositions administratives propres à chaque marché sont fixées au CCAP.

Cette liste étant un rappel des principaux documents applicables, sans avoir de caractère limitatif. L'Entrepreneur est censé avoir connaissance de l'ensemble de ces documents généraux et particuliers, bien qu'ils ne soient pas annexés au présent dossier pour des raisons matérielles. Le CCTP est rédigé en accord avec les documents ci-avant.

L'Entrepreneur devra toujours se référer à ces derniers pour les articles comportant des indications opposées sans qu'aucune spécification expresse de l'Architecte ou des bureaux d'études associés n'ait été faite.

3 Prescriptions générales

3 1 Connaissance des lieux

Le fait d'avoir soumissionné suppose que l'Entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation de ses travaux, qu'il a visité les lieux et qu'il s'engage à exécuter ces ouvrages dans les règles de l'Art, et ce, sans jamais pouvoir prétendre à aucun supplément sur les prix convenus qui ne seraient et ne pourraient d'ailleurs être financés.

Il ne saurait se prévaloir ultérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des sites, lieux et terrains d'implantation, nature du sol, moyens d'accès, conditions climatiques en relation avec l'exécution de ses travaux.

3 2 Connaissance des travaux

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet la description des travaux et des particularités de l'opération.

L'Entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une non-connaissance des travaux confiés à son corps d'état.

De même, l'Entrepreneur est tenu de consulter les plans et les détails fournis à l'appui du présent devis, il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.

L'Entrepreneur est tenu de procéder à une vérification approfondie des documents qui lui seront remis en vue de l'établissement de ses prix unitaires et de signaler le cas échéant, à l'Architecte, les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater et ceci pendant la période d'étude de sa proposition ; en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

3 3 Protection des ouvrages

L'Entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens.

Il sera tenu responsable et devra remettre en état à ses frais tous ouvrages auxquels il aura occasionné des dégradations et ceci sans délai d'exécution.

3 4 Propreté - Nettoyage

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot (hors déchets provenant de travaux de décontamination) sont évacués aux décharges par le titulaire du présent lot.

L'Entrepreneur devra procéder au nettoyage permanent du chantier ; dans le cas contraire le nettoyage sera effectué sur ordre de la Maîtrise d'Oeuvre par une tierce entreprise à la charge de l'Entrepreneur défaillant.

Il est rappelé à l'Entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

3 5 Sécurité de chantier

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

4 Prescriptions particulières au lot sols souples

4 1 Matériaux

Les matériaux mis en oeuvre seront conformes aux Normes Françaises homologuées, Avis Techniques, Cahier des Charges, Clauses particulières du CCTP, et assureront les performances requises au niveau de la description des ouvrages.

Enduits de lissage :

Ces enduits seront exclusivement des produits livrés prêt à l'emploi. Tous les enduits de lissage devront faire l'objet d'un Avis Technique en cours de validité assorti d'un classement P au moins égal à celui du local à revêtir.

Adhésifs :

Les adhésifs seront obligatoirement, pour chaque type de revêtement de sol, celui ou l'un de ceux préconisés par le Fournisseur du revêtement de sol considéré.

Matériaux de revêtement :

Les matériaux de revêtement devront répondre au minimum à toutes les exigences techniques et de qualité du descriptif.

Les teintes et motifs seront choisis par le Maître d'Oeuvre dans la palette du fabricant.

4 2 Supports

Les supports livrés au présent lot devront répondre aux conditions suivantes :

- être aux niveaux définis par les plans et coupes avec la réserve demandée et présenter une surface plane et horizontale, conforme aux tolérances admises par les DTU suivant leur nature,
- être d'une résistance et d'une rigidité convenables
- ne pas être susceptibles d'exposer les revêtements de sols à des remontées d'humidité sous quelque forme que ce soit.

L'Entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports en présence du Maître d'Oeuvre et de l'Entrepreneur ayant réalisé ces supports.

Les tolérances devant être respectées seront celles définies en annexe 1 du Cahier des Clauses Techniques du DTU 53.1

4 3 Mise en oeuvre

Avant toute exécution de travaux, le présent lot aura à sa charge le nettoyage parfait du support comprenant grattage, brossage et balayage afin d'obtenir une surface débarrassée de tout ce qui pourrait nuire à une parfaite adhérence des sols.

Tous les gravois en provenance des autres corps d'état auront été enlevés avant livraison des locaux du présent lot.

Les enduits de lissage seront réalisés en une ou plusieurs couches et devront réaliser des supports dont la planitude et l'état de surface permettent d'obtenir des revêtements de sols finis répondant aux conditions imposées ci-après.

Avant application des enduits de lissage, l'Entrepreneur contrôlera le taux d'humidité du support (maximum 3%) et la température du support et des locaux (conforme aux prescriptions du fabricant).

En cas de joints de retrait sciés, ceux-ci seront nettoyés et remplis avec un produit conforme aux prescriptions du fabricant de sol.

En cas de sol chauffant, l'Entrepreneur vérifiera que les essais de l'installation ont été réalisés, que la température normale d'utilisation est atteinte 8 jours au moins avant la date de pose et maintenue en continuité jusqu'à l'obtention du degré préconisé de la siccité du support, que le chauffage est arrêté 24 heures avant le début de la pose.

Les revêtements seront collés en plein sur le support, à simple ou double encollage suivant le type de revêtement de sol mis en oeuvre.

Les tracés et les alignements seront déterminés de manière à permettre une exécution avec un minimum de coupes de dalles. Les coupes inévitables devront toujours se faire en rives des revêtements.

Dans le cas où il est prévu un calepinage par le Maître d'Oeuvre, la pose devra toujours le respecter

...Suite de "4.3 Mise en oeuvre..."

scrupuleusement.

Les revêtements de sol en lés devront être disposés parallèlement au sens d'éclairage principal.

Dans les locaux comportant plus de 2 lés sur leur largeur, il ne sera admis qu'un seul lé coupé.

Le traitement des joints entre lés et au droit de chaque porte sera effectué par soudure avec cordon d'apport.

Le présent lot devra assurer la protection des ouvrages et principalement les plinthes.

Les revêtements seront soigneusement nettoyés après la pose par le présent lot qui devra en assurer la protection jusqu'à la réception.

Caractéristiques des revêtements de sols finis :

Les revêtements devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tâche ni salissure, de couleur et de ton uniforme et régulier, l'ensemble conforme aux prescriptions du présent CCTP.

En ce qui concerne la planéité, les tolérances admises sont les suivantes :

- planéité générale : une règle de 2 m appliquée sur le revêtement de sol et promenée en tous sens ne devra pas faire apparaître, entre les points les plus saillants et les points les plus en creux, un écart supérieur à 7 mm (sept).

- planéité locale : une règle de 0.20 m appliquée sur le revêtement de sol et promenée en tous sens ne devra pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en creux, un écart supérieur à 2 mm (deux).

- alignement : pour les revêtements de sol en dalles, une règle de 2 m posée à plat ne devra pas faire apparaître de différence dans l'alignement des joints, supérieure à 0.5 mm (un demi).

4.4

Points singuliers

COUVREJOINTS :

Les couvre-joints au droit des jonctions de sols de nature différentes seront très soigneusement coupés de longueur et ajustés dans la feuillure de l'huissier ou du bâti. Ils seront obligatoirement disposés dans l'axe de l'épaisseur de la porte.

5 Travaux

5.1 TRAVAUX DANS L'EXISTANT

5.1 1 Barrière anti-remontée d'humidité sur support existant - sans sable

Préparation du support :

Toute souillure, substance, particule friable, mal adhérente tels que résidus de colle, peinture, trace de plâtre, graisse, terre, etc ...

sera éliminée par une action mécanique appropriée (ponçage, grenailage ou rabotage).

Fourniture et mise en oeuvre d'une barrière sans solvant pour empêcher les remontées d'humidités composée :

- d'un primaire époxy bicomposant appliqué en 1 couche au rouleau,
- d'un primaire dispersion promoteur d'adhérence appliqué en 1 couche au rouleau.

Mise en oeuvre suivant les recommandations du fabricant et selon l'avis technique délivré.

Mode métré : m²

Localisation :

- Pour l'ensemble des locaux recevant un sol souple ci-après, suivant plans et tableau des revêtements

5.1 2 Enduit de ragréage - P3 - support existant

Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit de ragréage sur ancien support comprenant :

- toute souillure, substance, particule friable, mal adhérente tels que résidus de colle, peinture, trace de plâtre, graisse, terre, etc ... sera éliminée par une action mécanique appropriée tel que (grenailage ou rabotage) jusqu'à la remise à nu du support.
- traitement des fissures par ouverture, dépoussiérage et garnissage avec un mortier adapté aux produits mis en oeuvre (primaire, enduit de ragréage).
- rebouchage des éventuels trous.
- après dépoussiérage, application sur toute la surface du primaire d'accrochage
- contrôle de l'humidité du support avant application du primaire d'accrochage.
- application après séchage du primaire d'un enduit de ragréage P3 sur une épaisseur continue minimum de 3mm jusqu'à 10mm ponctuellement
- compris si besoin, ponctuellement, réalisation de micro chapes (avec rajout de sable dans le produit de ragréage,)
- application conforme au cahier du CSTB 3469 "Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtement de sol"

Mode métré : au m² de surface dans oeuvre

Localisation :

- Pour l'ensemble des locaux recevant un sol souple ci-après, suivant plans et tableau des revêtements

5.1 3 Sol linoléum en lés - U4P3 - Acoustique 19 dB

Fourniture et pose d'un revêtement linoléum sur support jute, composé d'huile de lin, de résines naturelles, de poudre de liège et de bois, de charges minérales et de pigments.

Type Marmorette AcousticPlus 19 dB de chez Gerflor ou équivalent.

Caractéristiques du produit :

Classement UPEC : U4 P3 E1/2 C2.

Épaisseur totale maximum : 4.00 mm

Largeur des lés : 2.00 m

Poinçonnement statique rémanent : < ou égal à 0,30 mm

Efficacité acoustique : delta Lw = 19 dB.

Réaction au feu : Cfl -s1.

Traitement de surface sans solvant empêchant les taches de pénétrer dans la surface, ce qui facilite le

...Suite de "5.1 3 Sol linoleum en lés - U4P3 - Acoustique 19 dB..."
nettoyage du sol.

Donnée environnementale :

Taux d'émission de TVOC < 50 mg/m3, classe A+

Mise en oeuvre :

Pose par collage et traitement des joints par cordon à chaud suivant l'avis technique délivré et suivant les instructions du fabricant.

Traitement en rive par calfatage.

Teintes :

Au choix du Maître d'Oeuvre, dans toute la gamme du fabricant.

Nombre de teintes pour l'ensemble du chantier : 3

Mode métré : m²

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements

5.1 4 **Seuil aluminium**

Fourniture et mise en oeuvre de profilés en aluminium extrudé anodisé vissés sur support béton, chape, carrelage.... compris coupes, entailles et tous détails.

Mode de métré : ml

Localisation :

- Au droit de la porte du bureau de direction, suivant plans

- Au droit de la porte du local info, suivant plans

5.1 5 **Profil de finition d'arrêt de sol PVC (recouvrement du sol PVC)**

Fourniture et mise en oeuvre de profilés en aluminium anodisé vissés sur support béton de type Schlüter Vinpro-S de chez Schlüter Systems ou équivalent, compris coupes, entailles et tous détails.

Le revêtement de sol souple vient se glisser dans le recouvrement du seuil pour être maintenu.

Localisation :

- Au droit de la porte intérieure du bureau de direction

- Au droit de la menuiserie extérieure du bureau de direction

- Au droit des portes intérieures et extérieures dans la salle d'évolution maternelle

- Au droit de la porte du local rangement table et chaises,

5.2 **EXTENSION MATERNELLE**

5.2 1 **Enduit de ragréage autolissant - P3 - sur support neuf**

Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit de ragréage sur support béton neuf en finition type C.

- après dépoussiérage, application sur toute la surface du primaire d'accrochage

- contrôle de l'humidité du support avant application du primaire d'accrochage.

- application après séchage du primaire d'un enduit de ragréage P3 sur une épaisseur continue minimum de 3mm jusqu'à 10mm ponctuellement

- Application conforme au cahier du CSTB 3469 "Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtement de sol"

Mode métré : au m2 de surface dans oeuvre

Localisation :

- Pour l'ensemble des locaux recevant un sol souple ci-après

5.2.2 Sol linoléum en lés - U4P3 - Acoustique 19 dB

Fourniture et pose d'un revêtement linoléum sur support jute, composé d'huile de lin, de résines naturelles, de poudre de liège et de bois, de charges minérales et de pigments.
Type Marmorette AcousticPlus 19 dB de chez Gerflor ou équivalent.

Caractéristiques du produit :

Classement UPEC : U4 P3 E1/2 C2.

Épaisseur totale maximum : 4.00 mm

Largeur des lés : 2.00 m

Poinçonnement statique rémanent : < ou égal à 0,30 mm

Efficacité acoustique : delta Lw = 19 dB.

Réaction au feu : Cfl -s1.

Traitement de surface sans solvant empêchant les taches de pénétrer dans la surface, ce qui facilite le nettoyage du sol.

Donnée environnementale :

Taux d'émission de TVOC < 50 mg/m3, classe A+

Mise en oeuvre :

Pose par collage et traitement des joints par cordon à chaud suivant l'avis technique délivré et suivant les instructions du fabricant.

Traitement en rive par calfatage.

Teintes :

Au choix du Maître d'Oeuvre, dans toute la gamme du fabricant.

Nombre de teintes pour l'ensemble du chantier : 3

Mode métré : m²

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements

5.2.3 Seuil aluminium

Fourniture et mise en oeuvre de profilés en aluminium extrudé anodisé vissés sur support béton, chape, carrelage.... compris coupes, entailles et tous détails.

Mode de métré : ml

Localisation :

- A la jonction avec le carrelage des sanitaires, suivant plans

5.2.4 Profil de finition d'arrêt de sol PVC (recouvrement du sol PVC)

Fourniture et mise en oeuvre de profilés en aluminium anodisé vissés sur support béton de type Schlüter Vinpro-S de chez Schlüter Systems ou équivalent, compris coupes, entailles et tous détails.
Le revêtement de sol souple vient se glisser dans le recouvrement du seuil pour être maintenu.

Localisation :

- Au droit des portes extérieures, suivant plans

- Au droit des portes contre l'existant, suivant plans

5.3 EXTENSION PRIMAIRE

5.3.1 Enduit de ragréage autolissant - P3 - sur support neuf

Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit de ragréage sur support béton neuf en finition type C.

...Suite de "5.3 1 Enduit de ragréage autolissant - P3 - sur support ..."

- après dépoussiérage, application sur toute la surface du primaire d'accrochage
- contrôle de l'humidité du support avant application du primaire d'accrochage.
- application après séchage du primaire d'un enduit de ragréage P3 sur une épaisseur continue minimum de 3mm jusqu'à 10mm ponctuellement
- Application conforme au cahier du CSTB 3469 "Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtement de sol"

Mode métré : au m2 de surface dans oeuvre

Localisation :

- Pour l'ensemble des locaux recevant un sol souple ci-après

5.3 2 **Sol linoleum en lés - U4P3 - Acoustique 19 dB**

Fourniture et pose d'un revêtement linoléum sur support jute, composé d'huile de lin, de résines naturelles, de poudre de liège et de bois, de charges minérales et de pigments.
Type Marmorette AcousticPlus 19 dB de chez Gerflor ou équivalent.

Caractéristiques du produit :

Classement UPEC : U4 P3 E1/2 C2.

Épaisseur totale maximum : 4.00 mm

Largeur des lés : 2.00 m

Poinçonnement statique rémanent : < ou égal à 0,30 mm

Efficacité acoustique : delta Lw = 19 dB.

Réaction au feu : Cfl -s1.

Traitement de surface sans solvant empêchant les taches de pénétrer dans la surface, ce qui facilite le nettoyage du sol.

Donnée environnementale :

Taux d'émission de TVOC < 50 mg/m3, classe A+

Mise en oeuvre :

Pose par collage et traitement des joints par cordon à chaud suivant l'avis technique délivré et suivant les instructions du fabricant.

Traitement en rive par calfatage.

Teintes :

Au choix du Maître d'Oeuvre, dans toute la gamme du fabricant.

Nombre de teintes pour l'ensemble du chantier : 3

Mode métré : m²

Localisation :

- Suivant tableau des revêtements

5.3 3 **Seuil aluminium**

Fourniture et mise en oeuvre de profilés en aluminium extrudé anodisé vissés sur support béton, chape, carrelage.... compris coupes, entailles et tous détails.

Mode de métré : ml

Localisation :

- A la jonction entre 2 sols différents, suivant plans

5.3 4 **Profil de finition d'arrêt de sol PVC (recouvrement du sol PVC)**

Fourniture et mise en oeuvre de profilés en aluminium anodisé vissés sur support béton de type Schlüter Vinpro-S de chez Schlüter Systems ou équivalent, compris coupes, entailles et tous détails.

Le revêtement de sol souple vient se glisser dans le recouvrement du seuil pour être maintenu.

Localisation :

- Au droit des portes d'accès extérieur et de la porte entre l'existant et l'extension, suivant plans